

Réunion du GT "Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société"

4^{ème} réunion – 17/12/2025 (thème : Inspections et contrôles)

Participants

- Annabelle QUENET, Andra
- Audrey LEBEAU-LIVE, ASNR
- Benoit BETTINELLI, HCTISN
- Carole BAUDOUIN, EDF
- Charlotte NITHART, Robin des bois
- Christine NOIVILLE, HCTISN
- Christophe FAUCHEUX, CFDT
- Christophe QUINTIN, ASNR
- Coralie PINEAU, Anccli
- Dominique DOLISY, ANCCLI et CLI Nogent
- Elsa DEMANGEON, HCTISN
- Jean-Claude DELALONDE, ANCCLI
- Joël AUDIGÉ, CLI Nogent sur Seine
- Marie RIET-HUCHELOUP, ASNR
- Olivier DUBOIS, ASNR
- Patrick MAUPIN, FNE
- Roberto MIGUEZ, CGT
- Véronique LEROYER, ASNR
- Yves LHEUREUX, ANCCLI

Cadrage

Rappel des [éléments de cadrage du GT et la répartition des réunions par thématique.](#)

Jeudi 11 septembre 10h-12h	Introduction et cadre général + Thème : recherche
Mardi 14 octobre 10h-12h	Thème : Expertises/décisions (1 ^{ère} séance)
Mardi 18 novembre 9h30-12h	Thème : Expertises/décisions (2 ^{ème} séance)
Mercredi 17 décembre 10h-12h30	Thème : contrôles et inspections
Mardi 13 janvier 10h-12h30 (Tour Sequoia)	Thème : culture radioprotection / grands sujets d'intérêt avec modalités de participation / Préparation de l'avis HCTISN
Jeudi 5 février 10h-12h30	Validation de l'avis HCTISN

Thématique : Inspections et contrôles

1. Présentation de l'ASNR

Christophe Quintin présente le PPT de l'ASNR : <https://www.hctisn.fr/17-12-2025-quatrieme-reunion-du-gt-politique-de-l-a406.html>

Il indique notamment, concernant l'ouverture à la société, qu'il y aura un rappel aux divisions de l'ASNR sur la nécessité de transmettre les lettres de suite aux CLI. Il suggère également que les CLI retransmettent systématiquement ces lettres à leurs membres. Par ailleurs, il précise que concernant les invitations de membres de CLI à suivre des inspections, ce n'est pas encore fait par toutes les divisions et l'ASNR compte y travailler et participer également à la formation des membres de CLI.

2. Discussions et constats des membres du GT

Christine Noiville rappelle que la colonne 4 du tableau de cadrage concerne les obligations et dispositifs actuels concernant les contrôles et inspections.

Jean-Claude Delalonde remercie Christophe Quintin pour cette présentation. Elle est d'autant plus utile que les CLI ne savent pas toujours ce qu'elles peuvent obtenir ou non comme informations. Les inspections et lettres de suite sont des sujets techniques ; il serait souhaitable que le nouveau service de coordination des divisions territoriales de l'ASNR puisse communiquer sur ce que les CLI peuvent ou pas obtenir et ce qu'elles peuvent demander.

Christine Noiville indique que les lettres de suite sont systématiquement publiées sur le site ASNR mais c'est leur publicité qui manque ainsi que leur lisibilité. Elle demande si ces lettres peuvent être caviardées et si une traduction lisible existe.

Christophe Quintin indique qu'il n'y a plus de caviardage dans ces lettres. Le sujet pouvait toucher certains labos/usines mais maintenant il a été convenu de ne plus caviarder ces courriers ; il peut cependant y avoir une annexe en diffusion restreinte non diffusée. Il existe des cas exceptionnels, par exemple une inspection sur la sécurité des sources, dont la lettre de suite ne sera pas publiée. Les lettres de suite sont normalement compréhensibles, avec des acronymes explicités et des détails explicatifs.

Audrey Lebeau-Livé confirme que les lettres de suite sont toutes publiées sur le site de l'ASNR et que l'ASNR s'efforce de les transmettre aux CLI concernées, toutefois les lettres sont parfois envoyées aux présidents ou aux chargés de mission des CLI mais ne sont pas rediffusées aux membres, **l'ASNR ajoutera une phrase dans le courrier de transmission aux CLI pour inciter à diffuser les lettres auprès des membres. Elle rappelle également que certaines CLI demandent des présentations ou des explications sur des lettres de suite.**

Christophe Quintin indique qu'il n'est pas forcément simple de retrouver tous les documents sur le site ASNR.

➤ Lien vers les lettres de suite : [Installations nucléaires - 16/12/2025 - ASNR](#)

Jean-Claude Delalonde demande plus d'informations à l'ASNR sur le **logiciel SIANCE et suggère un chatbot IA qui pourrait faire des résumés à destination des CLI et du grand public.**

Dominique Dolisy indique qu'un rapport mensuel est fait par le CNPE avec la liste des inspections, ce qui permet aux CLI d'avoir l'information. Elle précise que sa CLI est demandeuse d'échanger autour des lettres de suite et suggère une présence de la division de l'ASNR aux réunions de la cellule de veille. Elle indique que la participation à des inspections a déjà été demandée mais cela reste très rare. Elle demande à l'ASNR **ce qui est fait concernant les événements récurrents** (REX d'événements marquants hors grands sujets), Olivier Dubois avait indiqué qu'un **GPE** existait **sur les REX** mais elle n'a pas trouvé l'information sur le site de l'ASNR.

Christine Noiville demande la différence entre la déclaration des événements significatifs et les événements récurrents ?

Christophe Quintin indique que tous les événements significatifs de niveau 1 minimum sont publiés et communiqués aux CLI, certains événements de niveau 0 sont aussi publiés (ex : rejets dans l'environnement). C'est bien le rôle de la CLI de demander à l'exploitant de présenter les événements récurrents, infirmations qui peuvent être complétées par l'ASNR. Il précise qu'en France beaucoup d'événements sont classés 1 sur l'échelle INES par rapport à l'étranger, ce qui permet une information transparente.

Charlotte Nithart demande plus d'informations sur les inspections de revue qui durent une semaine, avec plus de 10 inspections. Combien y en a-t-il par an ?

Christophe Quintin indique qu'il y en a environ 2 par an -> 1 sur une centrale EDF et 1 sur une installation du cycle ou un labo (l'année prochaine : centrale de Cruas et Fontenay-aux-Roses). L'année dernière il y en a eu 3 car une a été conduite sur l'EPR.

Charlotte Nithart demande l'évolution prévisible du nombre d'inspecteurs, il est indiqué dans le PPT une perte de 100 inspections par an par rapport à l'objectif ? Elle demande également pourquoi il y a moins d'échanges avec l'international ?

Christophe Quintin prévoit une baisse dans les années à venir liée à la réorganisation de l'ASNR : certains inspecteurs en directions centrales ne font pas beaucoup d'inspections et il est préférable de leur supprimer leur carte d'inspecteurs s'ils n'en font qu'une tous les 2 ans.

Concernant les échanges avec l'international, la règle est que si on envoie un inspecteur dans un autre pays, il faut une réciprocité pour une période longue. Mais aujourd'hui, sujets réglementaires et de moins en moins de gens parlent français donc ils viennent moins.

Charlotte Nithart demande s'il n'y pas de risque d'autocensure des inspecteurs sur la rédaction des lettres de suite compte tenu de leur caractère public, vis à vis du secret commercial et industriel ? est-ce formalisé ou cela dépend-il des inspecteurs ?

Christophe Quintin : l'inspecteur va forcément faire attention à ce qu'il écrit toutefois le style des lettres est toujours le même, les inspecteurs y sont habitués et formés ; il peut y avoir une sorte de réserve mais pas une censure.

Charlotte Nithart : les courriers et réunions « gros yeux » sont-ils traités comme des sujets prioritaires ?

Christophe Quintin : non il s'agit de courriers à part qui sont pas publics.

Charlotte Nithart : **ça serait utile de rendre publics ces courriers « gros yeux », en ICPE c'est le cas. On pourrait s'inspirer des pratiques du Barpi et de la base de données Aria.**

Christophe Quintin : c'est le cas, petite série d'événements, notamment en transport, sont communiqués au Barpi.

Charlotte Nithart : il existe une zone grise entre les inspections ICPE/Seveso et les inspections ASNR dans les INB (ex : fuite de formol à La Hague). Pour le grand public, c'est difficile d'avoir des informations sur ces ICPE car les rapports sont très difficiles à trouver.

Pour **Christophe Quintin**, il s'agit un problème de communication, c'est l'ASNR qui contrôle tout et ce sont donc des inspections INB, avec des lettres de suite publiées, de manière similaire aux autres inspections INB. C'est sur le même lien que les lettres de suite classiques. Le seul endroit géré différemment en matière de police est Comurhex Malvesi, avec la DREAL qui intervient.

Patrick Maupin précise qu'au Blayais, suite à une demande du collège associatif, le chargé de mission de la CLIN transmet désormais automatiquement les lettres de suite aux membres du bureau. Cette modification est bénéfique car elle a permis au collège associatif, pour un incident d'erreur de forage au Blayais fin octobre, de demander immédiatement à la division de l'ASNR une première analyse des causes de cet incident. Pour le grand public, une rénovation du site internet ASNR sur les lettres de suite (inspections/incidents) serait utile. Il rappelle **l'intérêt des avis commentés de l'IRSN qui contenaient des graphiques et figures**, et estime important d'avoir des éléments de cette nature dans les lettres de suite d'inspection plutôt que la mention alphanumérique des équipements visités comme par exemple dans une lettre du 23 septembre 2025 une pompe 4SEC002PO ou la bache 1ASG 01BA.

Christophe Quintin dit que ce **sujet pourra être regardé, peut-être avec des dossiers pédagogiques qui seraient réutilisables, cela rejoint la proposition des résumés par IA.**

Christine Noiville demande **pourquoi les CLI n'ont-elles pas mis en place des alertes pour recevoir des informations sur leurs centrales ?**

Marie Riet-Hucheloup précise que cela **n'est pas possible actuellement sur le site de l'ASNR, cela devrait être ajouté pour le prochain site web.**

Yves Lheureux indique que les inspections sont le socle de la sûreté, les CLI s'en servent quand elles en ont les moyens. Il y a un vrai besoin d'informer le grand public de manière pédagogique sur ce sujet, en indiquant les points positifs, négatifs, les écarts (en expliquant qu'ils sont non dangereux pour la sûreté). **Une solution pourrait être d'avoir une échelle de lisibilité sur les inspections qui permettait de voir que sur les installations s'il s'agit plutôt d'écarts mineurs/majeurs, sur quels sujets, etc. Par ailleurs, il note que les CLI n'ont pas accès aux réponses des exploitants aux lettres de suite.**

Christine Noiville confirme que pour **les réponses aux lettres de suite, certains exploitants ne jouent pas toujours le jeu. Ce sujet avait été abordé dans l'avis n°16 du HCTISN sur la transparence.**

Christophe Faucheux demande si les pair-reviews (inspections avec des exploitants d'autres pays) existent encore ? Il indique qu'à Saint-Laurent, aucun membre de CLI n'a été invité à suivre des inspections.

Christophe Quintin confirme que la pair-review existe toujours. Il admet que sur Saint-Laurent, les lettres des suites n'ont pas été transmises par la Division et il n'y a pas eu d'invitation de membres de CLI à suivre les inspections.

Audrey Lebeau-Livé donne l'exemple de la CLI Golfech et du Blayais où cela s'est fait.

Roberto Miguez revient sur la page 9 du PPT où il y a quelques statistiques. Il demande s'il existe une synthèse de ces inspections, avec un tableau sur les résultats des inspections ?

Christophe Quintin indique que les inspections donnant lieu à sanction font l'objet d'un suivi particulier. Le principe de présomption d'innocence oblige à ne pas communiquer sur les PV, c'est une contrainte très forte. Pour les sanctions administratives, c'est différent car on a le droit de communiquer. **Sur les REX des inspections et les campagnes d'inspections thématiques, il y a des rapports que l'ASNR pourrait publier.**

Roberto Miguez demande si des faits marquants récents (ex : sur les tuyaux sous pressions, machines radiologiques) sont sortis des inspections ou pas ?

Christophe Quintin revient sur le sujet de l'incident au Louvre, avec une personne irradiée. Pendant l'inspection le sujet de la complétude des normes applicables aux accélérateurs a été vu et un travail spécifique va s'ouvrir sur ce sujet.

Jean-Claude Delalonde indique que des éléments seront transmis au secrétariat du HCTISN sur ce qui semble important, pour l'Ancli, à intégrer à l'avis et au compte-rendu de cette réunion.

Yves Lheureux précise que les invitations de membres de CLI à suivre des inspections ne sont pour l'instant possibles qu'avec EDF.

Carole Baudouin souligne l'importance, pour EDF, du travail de suivi des grandes thématiques (réexamens, vie courante de l'exploitation) et l'intérêt d'associer des membres de CLI aux inspections.

Les pratiques ne sont pas encore parfaites partout dans les CNPE mais l'intention d'EDF est bien de continuer sur ce chemin. Elle confirme que chaque exploitant définit sa politique en la matière.

Sur les réponses des exploitants aux lettres de suite, elle rappelle que les CLI ne sont pas organisées de la même manière, certaines ont mis en place des groupes de travail sur la sureté par exemple. Ainsi, les actions en réponse aux lettres de suite/actions correctives sont parfois explicitées et présentées en réunions de CLI, mais la réponse des exploitants n'est pas publiée car il s'agit d'un échange entre l'exploitant et son contrôleur, les courriers ne sont pas rédigés pour être rendus publics.

Christine Noiville demande si un résumé du courrier de réponse de l'exploitant pourrait être possible ?

Carole Baudouin indique qu'EDF peut regarder si un résumé pourrait être réalisé une fois le sujet soldé.

Yves Lheureux rappelle la difficulté de certains membres de CLI à participer aux inspections car il y a eu des cas de refus d'accès aux centrales et indique qu'il serait bien d'avoir une évolution. **Patrick Maupin** partage totalement les propos d'Yves Lheureux.

Carole Baudouin explique qu'il n'y a pas de régime d'exception de la part d'EDF, si les retours d'enquêtes administratives (menés par le COSSEN) sont négatifs, EDF refuse l'accès.

Annabelle Quenet récupérera des infos de l'Andra pour le compte-rendu sur les réponses aux lettres de suite et sur participation membres de CLI aux inspections.

Carole Baudouin relayera également auprès d'Orano et du CEA pour obtenir leur position sur ces deux sujets.

Hors réunion – Voici la position des exploitants :

La position d'EDF, de l'ANDRA et d'Orano, concernant l'observation par des membres de CLI d'inspection programmée de l'ASNR, reste conforme à celle portée dans l'avis n°16 du HCTISN de 2021 : possibilité d'accueillir des membres de CLI en observation lors des inspections programmées de l'ASNR, selon les modalités définies par l'exploitant et l'ASNR.
Le CEA confirme sa position de ne pas accueillir de membre de CLI dans ce cadre, comme cela avait été exprimé en 2021.

Commentaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives :

« Le CEA n'est pas favorable à la participation de représentants des CLI aux inspections conduites par les inspecteurs de l'ASN. En effet, ces inspections font l'objet d'un encadrement législatif et réglementaire précis, qui en fixe les conditions et les soumet en particulier à des règles de secret. Plus particulièrement, les inspecteurs sont habilités et assermentés, ainsi qu'astreints au secret professionnel. Ils ont qualité pour rechercher et constater les infractions aux dispositions notamment de la réglementation applicable aux INB et sont habilités par décision de l'ASN à exercer des missions de police judiciaire. En conséquence, ces inspections ne peuvent donner lieu à accompagnement par aucun tiers, même à titre d'observateur. Actions de contrôle de l'autorité de sûreté, elles ne peuvent constituer des outils de communication.

Cependant, le CEA souhaite assurer la plus complète information concernant les activités qu'il mène, dans toute la mesure compatible avec les exigences de la protection de la sécurité et de la sûreté et dans le cadre légal. Il est donc ouvert à accueillir des visites des membres de la CLI, après la tenue des inspections ou à toute autre période. Ces visites sont l'occasion d'échanges portant sur les inspections et plus généralement sur le référentiel de sûreté de l'installation et permettent la rencontre des acteurs de terrain dans des conditions appropriées. »

Framatome confirme une position identique à celle du CEA pour l'INB de Romans.

S'agissant des réponses (courriers) des exploitants aux lettres de suite de l'ASNR : les exploitants ne sont pas favorables à la publication de leurs réponses (courriers) ou leur transmission aux CLI, car le contenu relève de l'échange entre l'exploitant et son autorité de contrôle, et peut contenir des informations sensibles ou protégées.

Les exploitants apportent régulièrement en séances plénières ou commissions spécifiques de CLI (commission technique, commission sûreté, commission de suivi...) des explications sur les actions correctives mises en œuvre suite aux inspections.

Pour Charlotte Nithart, les CLI et le grand public sont deux publics différents. Une réflexion sur le formatage des lettres de suite pourrait être menée car l'IA peut produire des éléments non pertinents qui ne devraient pas suppléer des manques de moyens humains à l'ASNR. **Sur le suivi de l'avis transparence n°16 du HCTISN, il serait, selon elle, important de voir sur quels points il a été mis en œuvre ou pas.**

Dominique Dolisy revient sur le suivi des événements récurrents.

Audrey Lebeau-Livé indique que l'ASNR regardera ce qu'elle peut faire en termes de suivi et de synthèse de ces événements récurrents. Elle rappelle qu'il y a aussi le rapport annuel sur l'état de la sûreté qui mentionne déjà de très nombreux sujets.

Christophe Quintin précise qu'un reformatage des lettres de suite a déjà été réalisé il y a quelques temps, avec notamment la notion de « Demandes à traiter prioritairement – DATP ».

Olivier Dubois indique que le [groupe permanent sur les REX s'est réuni le 4 décembre](#), les informations seront publiées fin décembre. Il rappelle également que pour le grand public, les conférences de presse des divisions de l'ASNR permettent de présenter des éléments accessibles.

Yves Lheureux estime que [les chiffres présentés par l'ASNR de 2 000 inspections et 330 inspecteurs sont important et probablement méconnus](#), ils devraient être mis davantage en avant. Il pourrait y avoir d'autres indicateurs à mettre en place (retards sur les actions, nombre de relances, écarts constatés sur maintenance/exploitation, etc.)

Christophe Quintin répond que sans base statistique, les indicateurs n'ont pas beaucoup d'intérêt. L'inspection n'est pas une statistique car chaque sujet est différent d'une inspection à l'autre. L'ASNR pourrait travailler sur des données relatives à la qualité des réponses et les délais de réponse, mais pas sur les sujets techniques.

Yves Lheureux indique qu'il peut s'agir de tendances plutôt que d'indicateurs.

Olivier Dubois rappelle que dans le rapport annuel de l'ASNR, des « appréciations » sont mentionnées et pourraient s'apparenter à ces tendances ou indicateurs, il s'agit de phrases littérales, ce n'est pas un tableau de bord.

Marie Riet-Hucheloup présente les informations déjà disponibles sur le site ASNR « l'ASNR en région », avec des éléments présentés sur chaque installation à partir de la carte de France :

➤ [L'ASNR en région - 05/09/2025 - ASNR](#)

Elle précise que **[l'ASNR pourrait prendre le temps de faire une démonstration de ces informations disponibles à l'Anccli/aux CLI pour leur permettre d'exploiter toutes ces données](#)**

Yves Lheureux demande si, sur cette page, les événements significatifs liés à l'installation ou les conclusions des réexamens sont présentés ? Il indique que les informations sont certes diffusées, mais le rapport sur la sûreté est volumineux et peu le lisent entièrement. Il suggère, qu'après sa présentation aux médias/à l'OPECST qui a lieu chaque année, il devrait y avoir une présentation Anccli/HCTISN.

Christine Noiville retient cette proposition d'une **présentation chaque année du rapport annuel de l'ASNR au HCTISN, après celle à l'OPECST.**

Charlotte Nithart suggère que **ces éléments soient reportés dans le portail Géorisques** permettant d'accéder à tous les risques, notamment liés aux ICPE, pour avoir une information complète sur **le volet nucléaire.**

Véronique Leroyer indique qu'il y a bien un renvoi vers le site internet de l'ASNR -> [Accident nucléaire | Géorisques.](#)

Charlotte Nithart suggère que ces éléments soient moins génériques et renvoyés vers les fiches détaillées par installations. **Charlotte Nithart enverra les éléments à mettre dans le compte-rendu et l'avis du HCTISN à ce sujet.**

Hors réunion, voici la proposition de C. Nithart :

- **Faciliter l'accès aux fiches détaillées des installations nucléaires réalisées par ASNR en les mettant en lien depuis le portail internet de référence "Géorisques" du Ministère de la Transition Écologique dont la vocation est de permettre aux particuliers, aux collectivités et aux experts de s'informer sur tous les risques naturels et technologiques auxquels est soumis un territoire.**

Précisions de C. Nithart :

Pour ceux qui ne sont pas familiers de ce portail <https://georisques.gouv.fr/>, exemple avec Saint-Vulbas renseigné comme commune : 5 risques naturels identifiés et 4 risques technologiques (ICPE, Nucléaire, Pollutions des sols et Rupture de barrage).

Lorsque l'on clique sur "Accéder aux informations détaillées" du bloc Nucléaire (capture d'écran), on accède à une "Définition du risque", à une carte des installations nucléaires de base, à des "Informations détaillées" sur la campagne iode 2024 et 2025 et sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs, puis à un tableau qui répertorie les installations nucléaires de base à proximité (1 dans le cas de Saint-Vulbas, la centrale nucléaire du Bugey).

A l'heure actuelle, il manque un lien vers la fiche détaillée de l'ASNR de cette installation, c'est-à-dire vers : <https://reglementation-controle.asnr.fr/controle/l-asnr-en-region/auvergne-rhone-alpes/centrale-nucleaire-du-bugey>

À titre de comparaison, pour les ICPE, en cliquant sur le nom de l'installation, nous pouvons accéder notamment aux rapports d'inspections, aux arrêtés préfectoraux (y compris le cas échéant de mise en demeure).

Christophe Faucheux demande si **un cahier de l'ASNR** (comme sur les RP4 1300) **expliquant les inspections pourrait** être réalisé ?

3. Avis et recommandations des membres du GT sur les contrôles et inspections

- **Objectif :** Que la société civile sache ce qui ressort du contrôle et des inspections des INB par l'ASNR
- **Moyens mis en œuvre à ce jour**
- **Certains sont rendus obligatoires par la loi :**
 - Art L. 592-31 : publication du rapport sur la sûreté (cf. tableau de cadrage) ;

- Art R. 596-5 : toute inspection est suivie de la publication d'une lettre de suite (depuis décret 2019, qui a repris une habitude prise par l'ASNR depuis 2000 ; cf. tableau de cadrage)
- **D'autres ont été volontairement mis en place par l'ASN – et repris par l'ASNR (v tableau)**
 - rapport sur la sûreté présenté en conférence de presse ;
 - avis d'événements significatifs ;
 - courriers de prise de position sur des sujets importants ;
 - avis d'information sur les arrêts de réacteurs ;
 - PNAR ;
 - présentation en CLI des événements marquants.
- **Recommandations du GT :** Le GT recommande le maintien des actions *supra* ET les axes d'amélioration suivants :
 - **Concernant l'inspection elle-même : possibilité pour les CLI de suivre les inspections réalisées par l'ASNR**
 Ce principe existe déjà mais est variable d'un site à l'autre et d'un exploitant à l'autre. Il faudrait :
 - que cette démarche, bénéfique pour tous (car permet aux CLI d'avoir une bonne appréhension des inspections, du fonctionnement de l'installation, des réactions de l'exploitant), soit davantage proposée dans tous les CNPE¹ (*EDF OK mais quid Orano ? Andra ? CEA ?*) ;
 - que l'ASNR conforte cette démarche (elle est partante pour diffuser cela au sein de ses divisions).
 - **Concernant les suites de l'inspection :**
 - **Effort pour une information plus lisible :** les lettres de suite devraient être plus pédagogiques, plus lisibles ; un effort de l'ASNR devrait être fait pour un accès facilité sur son site internet et pour mettre en place un système d'alerte ; elles devraient être transmises aux CLI et rediffusées, au sein des CLI, aux membres des CLI.
 - **Publication non seulement des lettres de suite mais aussi des réponses des exploitants aux lettres de suite**

Au bénéfice de la politique de transparence que devrait porter l'ASNR, les exploitants devraient accepter davantage de transparence des réponses aux lettres de suite.

Au minimum, comme c'est généralement le cas aujourd'hui, en faire une présentation orale « pédagogique » aux CLI qui le souhaitent, comme l'avait recommandé l'avis 16 du HCTISN (*« De façon proactive, c'est-à-dire indépendamment de toute demande de communication, les exploitants s'engagent à garantir la transparence du processus de contrôle qui va des inspections par l'ASN aux réponses aux lettres de suite. A cet effet, le HCTISN recommande (...) de conforter la pratique qui consiste, pour l'exploitant, à présenter et commenter devant les CLI demandeuses, les réponses qu'il a apportées à des lettres de suite choisies par ces dernières et inscrites à l'ordre du jour de leurs*

¹ Le HCTISN dans son Avis 16 appelait les exploitants à encourager la possibilité, pour des représentants de CLI, de participer en observateurs aux inspections de l'ASNR avec l'accompagnement d'un inspecteur, comme certains exploitants le permettent d'ores et déjà, selon des modalités définies par l'exploitant et l'ASN.

réunions ; des informations sur les lettres de suite sont certes déjà présentes dans des rapports que les exploitants doivent annuellement produire en application de la loi TSN, mais dans certains de ces rapports seulement ; le HCTISN estime dès lors que la recommandation ci-dessus permettrait aux CLI qui le souhaitent de bénéficier d'une information plus complète concernant l'état d'avancement et la mise en œuvre des réponses apportées aux lettres de suite ; il encourage les pratiques mises en place à cette fin par EDF et Orano dans certains sites, à titre expérimental, moyennant un engagement de confidentialité par les membres des CLI concernées ».

Mieux, il s'agirait de publier les réponses aux lettres de suite ; toutefois, à ce jour, les exploitants ne sont pas favorables à la publication de leurs réponses ou leur transmission aux CLI, car le contenu relève de l'échange entre l'exploitant et son autorité de contrôle, et peut contenir des informations sensibles ou protégées. Aussi, faute d'accord des exploitants sur ce point, il conviendrait de publier un résumé concernant le traitement assuré en réponse aux questions posées par l'ASNR.

- **Investissement croissant des divisions régionales de l'ASNR pour aller en CLI expliquer les lettres de suite, les événements récurrents...** Au-delà du rapport annuel sur l'état de la sûreté et du groupe permanent sur les REX de l'ASNR, l'ASNR regardera ce qu'elle peut faire en termes de suivi et de synthèse de ces événements récurrents. La présentation de ces événements par l'exploitant, complétée par l'ASNR, aux CLI est possible, sur leur demande.

- **Pour le grand public**

Les inspections constituant le cœur de la sûreté, davantage d'info au grand public serait bénéfique, sous les formes suivantes :

- **Rapport annuel sur la sûreté** : doit être résumé par une synthèse compréhensible et des faits marquants ; doit être présenté chaque année au HCTISN ; le résumé doit être envoyé aux maires dont les communes se situent dans les PPI ;
- Élaborer des **fiches pédagogiques/un cahier** sur les inspections et contrôles, avec des chiffres/des tendances (330 inspecteurs, 2000 inspections, tendances relatives aux écarts, au délai de réponse des exploitants aux lettres de suite...)
- **Faciliter l'accès aux fiches détaillées des installations nucléaires réalisées par ASNR en les mettant en lien depuis le portail internet de référence "Géorisques"** du Ministère de la Transition Écologique dont la vocation est de permettre aux particuliers, aux collectivités et aux experts de s'informer sur tous les risques naturels et technologiques auxquels est soumis un territoire.

NB : ne pas oublier de regarder l'impact de l'avis n°16 du HCTISN.

Propositions de l'ANCCLI sur le volet « contrôle et décisions » du groupe de travail « Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société »

À partir du cadre existant décrit lors de la réunion du 17 décembre 2025, les améliorations proposées par l'ANCCLI portent moins sur de nouvelles obligations que sur :

- la lisibilité des résultats de contrôle,
- la mise en perspective temporelle de la sûreté,
- l'accessibilité citoyenne des informations,
- le renforcement du rôle des territoires et des CLI.

Ces évolutions prolongeraient logiquement les pratiques déjà engagées par l'ASNR en matière de transparence, tout en répondant mieux aux attentes du grand public sur le suivi concret et continu de la sûreté des réacteurs nucléaires.

Rendre les résultats des inspections plus lisibles et compréhensibles pour le grand public

L'Anccli suggère de :

- créer une « **note de décryptage** » systématique des inspections à destination du grand public avec :
 - objectifs de l'inspection,
 - points positifs / points de vigilance,
 - écarts significatifs,
 - actions correctives demandées,
 - calendrier de suivi.
- Utiliser un langage non expert, des encadrés explicatifs et des infographies simples.

Cela prolongerait la logique déjà engagée de publication volontaire et de transparence accrue.

Clarifier et rendre plus lisible le niveau de gravité des constats

Les inspections donnent lieu à des lettres de suite, complexes à interpréter pour le grand public.

L'Anccli suggère d'introduire une échelle de lisibilité (numérique ou colorimétrique ou les deux) des constats d'inspection :

- conformité satisfaisante,
- écarts mineurs,
- écarts significatifs nécessitant actions,
- situation sous surveillance renforcée.

Cela permettrait également de vulgariser certains termes usuels du monde nucléaire :

- un écart ≠ danger immédiat,
- mais participe à l'évaluation continue de la sûreté.

Associer davantage le public et les CLI au suivi des inspections

L'Anccli demande qu'une transmission systématique aux CLI soit faite pour

- les lettres de suite d'inspection,
- une présentation orale annuelle des tendances locales par l'ASNR,

- un suivi dans le temps des lettres (respect des mises en œuvre des actions correctives – respect des engagements, respect des échéances... et si non, pourquoi et quelles conséquences),
- les courriers de réponses des exploitants

L'Anccli suggère que l'ASNR présente lors des réunions publiques des CLI les enjeux forts des inspections réalisées (pas forcément tous les ans).

Donner plus de sens aux inspections dans le débat public

L'Anccli pense qu'il est important de créer un lien entre les inspections, les décisions et les choix de long terme. Elle propose que l'ASNR puisse exposer, à des moments clés, comment les inspections alimentent :

- les décisions de poursuite de fonctionnement,
- les prescriptions des réexamens,
- les positions génériques (RP4, RP5).

Cela pourrait se traduire par la création de documents pédagogiques transversaux reliant inspection → décision → sûreté globale.

Mieux suivre l'état de la sûreté des réacteurs dans le temps

L'Anccli suggère de mettre en place un suivi historique consolidé par réacteur en :

- créant pour chaque réacteur une « fiche d'identité », accessible en ligne, regroupant :
 - inspections majeures,
 - événements significatifs,
 - prescriptions importantes,
 - conclusions des réexamens de sûreté,
 - thèmes récurrents (corrosion, vieillissement, FOH...).
- la mettant à jour, chaque fois que c'est nécessaire et en cohérence avec le rapport annuel sur l'état de la sûreté.

Cela permettrait au public et aux CLI, via le site de l'ASNR, d'avoir sur une seule page les infos « inspections », « sûreté », « décisions majeures », « avis » ... concernant une même installation.

Propositions d'indicateurs

Un indicateur pourrait essayer de répondre à la question : « **Qu'ont montré les inspections?** »

Taux d'inspections avec écarts significatifs

- ✓ Part des inspections donnant lieu à :
 - observations simples,
 - demandes d'actions correctives,
 - prescriptions formelles.

La lecture de cet indicateur permettrait au public de voir que si :

- un taux stable ou en baisse → maîtrise satisfaisante,
- un taux en hausse → vigilance renforcée requise.

Nature des écarts constatés

Ventilation des écarts selon :

- ✓ conception / matériel,
- ✓ exploitation,
- ✓ maintenance,

- ✓ organisation / compétences,
- ✓ documentation / procédures.

Cela permettrait au public de distinguer les :

- enjeux « techniques »,
- enjeux « organisationnels ».

4. Prochaine réunion

Le mardi 13 janvier à 10h à la tour Sequoia.

Les deux derniers sujets seront abordés : culture de la radioprotection et grands sujets d'intérêt du public.

Annexe : Points à retenir pour les réunions à venir (incrémentation avec les réunions précédentes)

- Sur les grandes inspections de l'ASNR (ex : Flamanville 3 après 350 jours d'arrêt), proposition que le HCTISN en soit informé en amont
- Le sujet de l'**articulation Secret / Transparence** devra être discuté **pendant la séance dédiée à l'expertise ; regarder l'impact de l'avis n°16 du HCTISN.**
- Dans le tableau, **ajouter un chapeau sur le corpus français et européen sur le droit à l'information et la participation des citoyens + sur la loi TSN** (Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire) + charte d'ouverture à la société.
- Garder en tête les exemples concrets de **manques en termes d'informations accessibles** (courriers référencés dans les décisions ASNR et réponses aux lettres de suite de l'ASNR, rapport préliminaire de sûreté d'EDF pour le DAC de l'EPR2 de Penly...) pour une dernière réunion dédiée à l'information (à ajouter aux réunions du GT prévues).
- Il n'y a pas de solution unique, **les modalités d'ouverture doivent varier selon les sujets** (ex : consultation des parties prenantes avant saisine Cigeo // consultation phase générique des 5^e réexamens des 900 MW //) **et en fonction des publics/des territoires.** Les modalités doivent être adaptées au cas par cas et les divisions territoriales de l'ASNR doivent continuer de s'investir, comme le font les CLI en local (ex : villages atom'investigation, documents vulgarisés, relations avec les élus...) pour développer la culture du risque.